



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

### PROCES-VERBAL N°33

---

Réunion du mercredi 29 mars 2023

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

###### **ETRECHY – STADE YAO KOFFI ROGER CARENTON 2 – NNI 912260102**

Cette installation sportive est classée T6 ST jusqu'au 10/01/2024.

Suite à la visite de M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 28/03/2023, la Commission donne une autorisation de jouer en compétitions officielles.

Le dossier de classement en niveau T5 SYN est en cours.

###### **PARIS – GYMNASE THOMAS MANN – NNI 751139908**

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S., le 28/03/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 17/02/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 28/03/2023
- Attestation Administrative de Capacité

La Commission constate les non-conformités majeures suivantes sur les zones de dégagement :

- 0,50cm entre la ligne de touche côté vestiaires et le premier obstacle (pylône en béton)
- 0,94cm entre la ligne de touche côté opposée et le premier obstacle (mur sans protection)

La C.R.T.I.S. rappelle qu'afin de préserver l'intégrité physique ainsi que la sécurité des pratiquants et de celle des arbitres, une bande de sécurité libre de tout obstacle dénommée « zone de dégagement »

doit être respectée le long des lignes de touche et derrière les lignes de but. Il est demandé que ces zones de dégagement soient de 1m minimum tout autour de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. émet un avis défavorable sur le classement de cette installation.

Dossier transmis à la Commission Régionale Futsal.

En Copie : PARIS SPORTING CLUB – 540531  
PARIS FEMININ FUTSAL – 764132  
DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

## 1.2. Confirmations de niveau de classement

### **STAINS – STADE ROLAND WATEL – NNI 930720201**

La Commission atteste la bonne réception des tests in situ et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

### **MORANGIS – COMPLEXE SPORTIF DU COSEC 4 – NNI 914320104**

Reprise de dossier.

Cette installation a été visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S.

### **COLOMBES – STADE YVES DUMANOIR F1 – NNI 920250103**

### **COLOMBES – STADE YVES DUMANOIR F2 – NNI 920250104**

### **COLOMBES – STADE YVES DUMANOIR F3 – NNI 920250105**

La Commission atteste la bonne réception des tests in situ et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

## 1.3. Changements de niveau de classement

### **PARIS – STADE POTERNE DES PEUPLIERS – NNI 751130501**

Reprise de dossier.

Visite de M. Arezki HAMZA, membre de la C.R.T.I.S. le 29/03/2023.

La Commission constate une dégradation importante de la moquette synthétique :

- Au niveau du point de pénalty (foot à 11) : Le revêtement synthétique n'existe plus, ce manque est remplacé par une matière en caoutchouc noir sur une profondeur de 3 cm.
- Sur les points de pénalty (Foot à 8), il est constaté un arrachement de la moquette laissant apparaître une surface en résine très dur.

Au regard de la dégradation de la moquette synthétique rendant celle-ci dangereuse pour la pratique du football en toute sécurité pour les acteurs du match, la Commission décide d'interdire l'utilisation de cette installation en compétition officielle jusqu'à la réalisation d'une opération de maintenance permettant de lever le caractère dangereux de ce terrain.

La Commission invite la mairie de Paris à l'informer dès que le nécessaire aura été fait.

En copie : AS PARIS - 551831  
ES PARIS XIII - 551989  
DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL  
COMMISSION REGIONALE FOOT LOISIRS ET BARIANI

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### **VITRY SUR SEINE – STADE GABRIEL PERI N°1 – NNI 940810201**

Reprise de dossier.

L'éclairage de cette installation sportive était classé E5 jusqu'au 24/09/2021.

A la demande de la Mairie de Vitry-sur-Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 28/02/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 10/02/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 343 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53.
- Facteur d'uniformité : 0.72.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 29/03/2025.

### **MAGNY LES HAMEAUX - STADE DE LA POINTE CHEVINCOURT – NNI 783560101**

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 16/03/2023.

A la demande de la Mairie de Magny-les-Hameaux, contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 21/03/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 16/03/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 218 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.47.
- Facteur d'uniformité : 0.68.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 29/03/2027.

### **FLEURY MEROGIS – STADE AUGUSTE GENTELET N°2 – NNI 912350102**

L'éclairage de cette installation sportive était classé E4 jusqu'au 27/01/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 27/03/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 27/03/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 432 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.63.
- Facteur d'uniformité : 0.81.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 29/03/2027.

## 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

### **SAVIGNY LE TEMPLE – STADE OMNISPORTS JEAN BOUIN 2 – NNI 774450102**

L'éclairage de cette installation sportive était classé EEntraînement jusqu'au 09/07/2017.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un relamping en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable éclairage signé du propriétaire le 14/03/2023.
- Plan masse de l'aire de jeu : (dimensions de 100 m x 60 m) avec 4 mâts de 16 m équipés de 2 projecteurs LED 1700W
- Etude d'éclairage du 06/01/2023 de Céphée LED

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 152 lux
- Facteur d'uniformité : 0,77
- Emin/Emax : 0,65
- Rapport GR Max = 47

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.

#### **SEVRES – STADE DES FONTAINES – NNI 920720101**

L'éclairage de cette installation sportive est classé E6 jusqu'au 17/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un relamping en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable éclairage.
- Plan masse de l'aire de jeu : (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 26 m équipés de 3 projecteurs LED 1380W
- Etude d'éclairage du 10/11/2022 de ECLATEC

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 153 lux
- Facteur d'uniformité : 0,75
- Emin/Emax : 0,60
- Rapport GR Max = 46

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.

## **4. DIVERS**